# TUNISIAN EQUITY FUND (FCP EN COURS DE LIQUIDATION)

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

## I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund (FCP en liquidation), qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Equity Fund (FCP en liquidation) au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

#### 2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### 3 - Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### 4 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## 5 - Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## 6 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs, que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux —ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procède à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du Fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

## 2. Autres obligations légales et règlementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

2.1 Au 31 Décembre 2020, les emplois en titres OPCVM s'élèvent à 68,77% de l'actif net soit un dépassement par rapport au seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

il y a lieu de préciser que conformément aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, l'OPCVM n'est pas tenu de satisfaire les proportions réglementaires de 80% en valeurs mobilières et 20% en liquidités et quasi-liquidités et ce, durant les deux dernières années de la durée de vie de Fonds fixée dans le règlement intérieur.

2.2 La durée de vie du fonds étant arrivée à échéance, la société de gestion « UGFS » a obtenu du CMF un agrément n°25-2019 en date du 31 octobre 2019 pour la liquidation du fonds.

Tunis, le 31 mars 2021
Le Commissaire aux Comptes :
AUDIT REVISION CONSEIL
Foued AMIRI

# **BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
AC 1- Portefeuille-titres	4-1	3 449 279	2 046 261
a- Actions et droits rattachés		908 009	1 089 826
b- Titres OPCVM		2 359 770	686 639
c- Obligations et valeurs assimilées		181 500	269 796
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	15 593	1 352 523
a- Placements monétaires		0	712 710
b- Disponibilités		15 593	639 813
TOTAL ACTIF		3 464 873	3 398 784
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-3	33 555	33 683
PA 2 – Autres créditeurs divers		0	154
TOTAL PASSIF		33 555	33 837
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-4	3 494 574	3 348 585
CP 2 -Sommes distribuables		-63 256	16 363
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	;	16 363	1
b- Sommes distribuables de l'exercice		-79 618	16 362
ACTIF NET		3 431 318	3 364 947
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 464 873	3 398 784

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	4-5	42 774	74 251
Dividendes		31 236	57 747
Revenus des obligations et valeurs as	ssimilés	11 538	16 504
Revenus des placements monétaires	4-6	10 601	76 375
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMEN	NTS	53 375	150 626
Charges de gestion des placements	4-7	(43 743)	(45 014)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 632	105 612
Autres charges	4-8	(89 250)	(89 250)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(79 618)	16 362
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DITRIBUABLES DE L'EXERC	CICE	(79 618)	16 362
Régularisation du résultat d'exploitation (a	annulation)	-	-
Variation des plus (ou moins) values pote	ntielles sur titres	157 593	(307 281)
Plus ou moins values réalisées sur cessio		(11 604)	83 003
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		66 371	(207 917)

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	66 371	(207 917)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION  Résultat d'exploitation	(79 618)	16 362
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	157 593	(307 281)
	(11 604)	83 003
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(30 290)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	66 371	(238 207)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 364 947	3 603 154
En fin d'exercice	3 431 318	3 364 947
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	377	377
En fin d'exercice	377	377
VALEUR LIQUIDATIVE	9 101,639	8 925,589
TAUX DE RENDEMENT	1,97%	(5,77%)

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### **AU 31 DECEMBRE 2020**

#### 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 15/10/2009. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds.

Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Tunisian Equity Fund est un fonds de distribution

La durée de vie du fonds étant arrivée a échéance, la société de gestion « UGFS » a obtenu du CMF un agrément n°25-2019 en date du 31 octobre 2019 pour la liquidation du fonds

#### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et a mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

## Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2020 à **3 449 279 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 708 087	908 009	26,46%
ADTEC	28 177	226 044	115 357	3,36%
ARTES	18 675	193 574	82 917	2,42%
ASSAD EUROCYCLE	6 883	156 282	176 824	5,15%
Hannibal Lease	34 734	215 250	108 023	3,15%
POLINA GROUPE HOLDING	1 689	13 450	17 513	0,51%
TUNISAIR	272 995	501 090	156 153	4,55%
CARTHAGE CEMENT	57 471	117 105	107 298	3,13%
UADH	38 462	250 003	107 001	3,12%
OFFICE PLAST	17 704	35 153	36 824	1,07%
ATELIERS DES MEUBLES INTERIEURS	2	8	5	0,00%
DA HL 37/100 2020	73	111	74	0,00%
DA EUROCYCLE 1/10	6	11	12	0,00%
DA OFFICE PLAST 03/100	91	5	5	0,00%
DA SAM 1/5 2020	2	1	1	0,00%
Obligations et valeurs assimilées	_	173 080	181 500	5,29%
DTA 994 COTODDE 9999	100	93 080	98 320	2,87%
BTA 6% OCTOBRE 2023	2 000	80 000	83 180	2,42%
EO TLS 2015-1 B	2 000	00 000	05 100	2,7270
Titres OPCVM	_	2 308 276	2 359 770	68,77%
	100	40.000	0.70:	0.0001
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	6 791	0,20%
AMEN TRESOR SICAV	1 663	174 603	179 098	5,22%
TUNISIAN PRUDENCE FUND	52	5 098	5 192	0,15%
UGFS BONDS FUND	186 602	2 118 574	2 168 688	63,20%
TOTAL		4 189 442	3 449 279	100,52%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après .

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	2 940 731	7 532	(902 002)	2 046 261	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées (*)	149 071			149 071	
Obligations de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	2 487 610			2 487 610	
* Remboursements et cessions de <u>l'exercice</u>					
Cession actions cotées	(437 907)			(437 907)	(27 558)
Annuité obligations de sociétés	(86 000)			(86 000)	
Cession titres OPCVM	(864 062)			(864 062)	15 954
* Variation des plus ou moins values latentes					
Actions cotées			101 924	101 924	
Obligations de sociétés			4 175	4 175	
Titres OPCVM			51 495	51 495	
Variation des intérêts courus		(3287)		(3 287)	
Soldes au 31 décembre 2020	4 189 442	4 245	(744 409)	3 449 279	(11 604)

<sup>(\*)</sup> Ce sont des actions gratuites

# Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

		31/12/2020	31/12/2019
Placements monétaires	_	-	712 710
Disponibilités		15 593	639 813
TOTAL	(1)	15 593	1 352 523

# (1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2020 à 15 593 DT, se détaille ainsi :

	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Actif
Disponibilité	15 593	15 593	0,45%	0,44%
Banque	15 593	15 593	0,45%	0,44%
TOTAL	15 593	15 593	0,45%	0,44%

# Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	31/12/2020	31/12/2019
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	32 544	32 666
Compte du Dépositaire (BIAT)	1 011	1 017
	33 555	33 683

# (1) Le solde de ce compte se réparti comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations de gestion	10 109	10 170
Charges administratives	22 436	22 496
	32 544	32 666

# Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019	
Montant	3 348 9
Nombre de parts	;
Nombre de copropriétaires	
Souscriptions réalisées	
Montant	
Nombre de parts émises	
Nombre de copropriétaires nouveaux	

Rachats effectués		-
Montant		-
Nombre de parts rachetées		-
Nombre de copropriétaires sortants		
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		157 593
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(11 604)
Régularisation des sommes non distribuables		-
Droits de sortie		-
Capital au 31/12/2020		
Montant		3 494 574
Nombre de parts		377
Nombre de copropriétaires		2
Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :		
	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des actions et valeurs assimilées	31 236	47 747
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	11 538	16 504
Revenus des titres OPCVM	-	-

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des actions et valeurs assimilées	31 236	47 747
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	11 538	16 504
Revenus des titres OPCVM	-	-
	42 774	74 251
Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :		
	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des billets de trésorerie	-	9 737
Revenus des placements à terme	1 592	61 957
Revenus du compte de dépôt	9 009	4 681
	10 601	76 375

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	39 766	40 921
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 977	4 092
	43 743	45 014

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

# Note 4-8 : Autres charges

89 250	89 250
-	-
89 250	89 250
	- -

# 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

# 5-1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	141,579	399,538	463,996	382,053	314,259
Charges de gestion des placements	(116,030)	(119,400)	(122,350)	(116,639)	(113,816)
Revenus nets des placements	25,550	280,138	341,646	265,414	200,443
Autres charges	(236,738)	(236,738)	(236,738)	(234,748)	(234,926)
Résultat d'exploitation (1)	(211,188)	43,401	104,909	30,666	(34.483)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0.000	0.000	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	(211,188)	43,401	104,909	30,666	(34,483)
_			•		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	418.019	(815,070)	(17,129)	(419,134)	(0,975)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(30,780)	220,166	400,774	443,491	243.829
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	387.239	(594,904)	383,645	24,357	242,855
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	176,050	(551,503)	488,554	55,023	208,372
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	387.239	(594,904)	383,645	24,357	242,855
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	387.239	(594,904)	383,645	24,357	242,855
Distribution de dividendes	0,000	80,346	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 101,639	8 925,589	9 557,438	9 068,884	9 013,861

### Ratios de gestion des placements

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	
Charges de gestion des placements / actif net moyen (*)	1,29%	1,29%	1,31%	1,29%	1,28%	
Autres charges / actif net moyen (*)	2,63%	2,56%	2,54%	2,60%	2,64%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen (*)	2,34%	0,47%	1,13%	0,34%	-0,39%	
Actif net moyen	3 398 133	3 484 050	3 511 062	3 408 598	3 358 948	

<sup>\*</sup> Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de comparaison

## 4.2 Transactions avec les parties liées

- (a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :
  - Une commission fixe de gestion de 1 % hors taxe par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
  - Une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse 10%. Cette commission est de 20% hors taxes de la différence entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.
  - > Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 129 016DT TTC et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commission de gestion	39 766	40 921
Frais administratifs	89 250	89 250
	129 016	130 171

(b) Le règlement intérieur qui lie la BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% hors taxe calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 1 000 DT hors taxe par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 977 DT TTC.